AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIP -6-5-74 756494

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL 30,00 F

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier

63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

BULLETIN N° 13 - 28 MAI 1974.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE.- (Poiriers et Pommiers)

Les risques de contaminations primaires demeurent.

Poursuivre les traitements dans les vergers situés en lieux favorables à la maladie, ainsi que dans ceux où les infections primaires n'ont pu être évitées (dans ces derniers, des taches, parfois nombreuses, sont visibles sur les feuilles).

Sur Pommiers, si nécessaire, poursuivre la lutte contre l'Oïdium.

Contre le Carpocapse, il est encore trop tôt pour intervenir.

ANTHRACNOSE DU CERISIER.- (Cylindrosporiose)

Contre cette maladie, courante depuis quelques années dans certaines plantations, traiter avec l'un des produits suivants : bénomyl, dithianon, doguadine, folpel, manèbe ou, sauf en pépinière, oxyquinoléate de cuivre.

Si un traitement est effectué à moins de 15 jours de la récolte, utiliser seulement un produit à base de bénomyl ou de dithianon.

MOUCHE DE LA CERISE.-

Sur les variétés habituellement attaquées, effectuer un traitement au début de la semaine du 3 au 9 Juin.

Pour les pesticides à utiliser et leurs délais d'emploi, consulter les bulletins n° 3 et 4.

Un traitement mixte : Anthracnose du Cerisier et Mouche de la Cerise, peut, bien évidemment, être réalisé.

BACTERIOSE DU NOYER.-

Les Noyers étant particulièrement sensibles à cette maladie au cours de la période de la floraison, effectuer un second traitement cuprique au stade "étalement des stigmates". Ce stade est atteint dans certaines situations.

ROUILLE DU PRUNIER.-

Dans les vergers où cette maladie est habituellement à craindre, traiter avec une spécialité à base de carbatène, de folpel, de mancozèbe, de manèbe, de méthylthiophanate, de tétrachloro-isophtalonitrile, de zinèbe ou de zirame.

PUCERONS.- (toutes essences fruitières)

Développement important par endroits, en particulier sur Pruniers et Cerisiers,: intervenir s'il y a lieu.

FRAMBOISIERS

DIDYMELLA.- (Dessèchement des pousses)

Des contaminations étant toujours possibles, la lutte doit être poursuivie : pour les produits à utiliser consulter le bulletin n° 6.

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P./371

B E T T E R A V E S

PÉGOMYIE - PUCERONS.-

La liste des pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente (bulletin n° 3) fait mention à la page 6, du thiométon parmi les produits utilisables contre la mouche de la betterave (Pégomyie).

En fait ce produit a reçu une autorisation provisoire de vente contre les pucerons de la betterave et non contre la mouche de la betterave.

Si dans certaines cultures, une intervention se justifiait contre la Pégomyie ou les Pucerons, choisir un produit efficace sur ces deux ravageurs (consulter le bulletin n° 3).

POMMES DE TERRE

DORYPHORE.-

Dans certaines cultures, il peut être observé l'éclosion des premières larves.

Il est rappelé que la lutte contre ce ravageur est obligatoire: intervenir, dès que les premières larves atteignent la grosseur d'un grain de blé (pour les produits à utiliser consulter le bulletin n° 3).

V I G N E

MILDIOU.-

Les premières taches viennent d'être observées dans le Vignoble.

Lors de la prochaine période favorable, les premiers repiquages de la maladie seront donc, localement, possibles.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement, avant le 31 Mai.

OÏDIUM.-

Intervenir dans les situations favorables, sur les cépages sensibles (à signaler que le soufre, en poudrage, est également efficace contre l'Acariose et l'Erinose).

TORDEUSES DE LA GRAPPE.- (Cochylis et Eudemis)

Dans les vignes où les attaques sont habituelles, à la bouillie utilisée contre le Mildiou et l'Oïdium, ajouter un produit (voir bulletin n° 3) pour traiter en même temps contre les Tordeuses de la grappe.

Clermont-Ferrand, le 28 Mai 1974.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Tirage n° 895 du 28 Mai 1974.